

Entretien et restaurer le bâti traditionnel

Objectif

Le patrimoine bâti doit garder son âme et son authenticité. Pour cela, il doit faire l'objet d'attentions particulières. Les trois grands principes sont : **un entretien régulier, une qualité de restauration**, ainsi qu'**une occupation et des usages adaptés**.

Les règles et recommandations qui suivent constituent les principes d'intervention à respecter pour l'entretien et la restauration. Pour prendre en compte les matériaux constructifs, les spécificités de mise en œuvre et les détails architecturaux, les règles et recommandations sont présentées dans des fiches par époques de construction :

- Constructions antérieures au XVIIe siècle
- Constructions datées des XVIIe & XVIIIe siècles
- Constructions datées fin XVIIIe & mi XIXe siècles
- Constructions datées fin XIXe - 1914
- Architecture de villégiature
- Constructions datées des années 1930-1950
- Architecture rurale

NB : si vous ignorez la période de construction de votre bien immobilier, les éléments de description présents dans les fiches permettent d'en définir l'époque d'origine. Pour les communes de Béruges, Biard, Buxerolles, Chasseneuil-du-Poitou, Croutelle, Fontaine-le-Comte, Ligugé, Mignaloux-Beauvoir, Migné-Auxances, Montamisé, Poitiers (hors site patrimonial remarquable), Saint-Benoit et Vouneuil-sous-Biard, un inventaire a été réalisé. Il permet de repérer l'ensemble des constructions inventoriées et pour chacune, l'époque d'édification, l'état du bâti, ainsi que des éléments de programme (habitat troglodyte, moulin, lavoir, puits, etc.). Ces plans sont présents dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Grand Poitiers Communauté urbaine et à terme dans le les PLU de Ligugé.

